

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 76**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

---

**OBJET**

RD 17c - RD 27 - Maussane-les-Alpilles  
Création d'un giratoire - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage,  
d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental et de  
financement par subvention

---

**DGAET Direction des Routes et des Ports  
Arrondissement d'Arles  
04 13 31 95 60**

## **PRESENTATION**

La commune de Maussane les Alpilles souhaite aménager le carrefour de la RD 17c (du PR1+605 au PR1+705) et de la RD 27 (du PR16+28 au PR16+108) en giratoire.

Cette opération a pour objet de sécuriser l'entrée du village et d'aménager des trottoirs pour faciliter le cheminement piétonnier et cycliste.

Le projet étant situé sur le réseau routier départemental, le Département doit transférer sa maîtrise d'ouvrage à la commune par convention.

Cette convention doit également préciser les modalités respectives d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la Commune, dans le cadre de l'entretien et l'exploitation d'une partie du domaine public départemental en agglomération.

Le Département contribuera financièrement à l'opération en prenant en charge la réfection de la chaussée et la moitié des bordures et caniveaux.

## **PROPOSITION**

Je vous propose de bien vouloir :

- approuver la convention dont le projet est joint en annexe, ayant pour objet le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département à la commune de Maussane-les-Alpilles, l'entretien et l'exploitation partiels du domaine public routier et le financement par subvention, destinés au projet de création d'un giratoire au carrefour de la RD 17c et de la RD 27,
- approuver la dépense de 92 395,40 €HT qui sera imputée au chapitre 204 du budget départemental,
- m'autoriser à signer ladite convention.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

